



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 septembre 1999

Suppression de la carte Niortissimo pour le stationnement

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 Septembre 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

En complément de la précédente délibération en date du 25 juin 1999, mettant fin à la Régie de Recettes de la carte monétique multiservices Niortissimo, il convient d'étendre cette disposition à l'application Niortissimo pour le stationnement dans les conditions suivantes :

- Faire une très large information des usagers de l'impossibilité de payer au moyen de la carte Niortissimo à compter du 1er janvier 2000 (presse, affiche, Vivre à Niort, mailings clients, etc.).

- Inviter tous les utilisateurs à consommer le solde du porte-monnaie électronique de leur carte avant le 31 décembre 1999. Passée cette date, ils auront la possibilité de se faire rembourser le solde de la carte jusqu'au 31 janvier 2000, dernier délai auprès de la SOPAC.

- Pour les personnes qui le souhaiteront, la SOPAC proposera le boîtier HISA en remplacement de la carte, considérant que ce moyen de paiement est plus économique puisqu'il permet de payer au temps réel, ce qui n'est pas le cas avec la carte monétique.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- mettre fin à la Régie de Recettes et d'avance monétique pour le stationnement et concernant uniquement les sommes provenant de la carte Niortissimo, à compter du 1er Février 2000.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 30 à la convention pour l'affermage de parcs de stationnement à Niort

(M. Bernard BELLEC, Président du Conseil de Surveillance de la SOPAC, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER